

DOSSIER (1) 1

LE COEFFICIENT DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ : UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET ÉQUITABLE EN FAVEUR DES COMMUNES (ET DE LEUR GROUPEMENT À FISCALITÉ PROPRE) - EXERCICE 2013

Rapporteur : Guy MARTY

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, le Conseil Général entretient un partenariat étroit avec l'ensemble des communes girondines. Dans son désir de conjuguer solidarité, équité et vision partagée et transversale des enjeux de développement, le Conseil Général a mis en place un coefficient départemental de solidarité pour les communes et leurs groupements à fiscalité propre. Ce dispositif permet de moduler les subventions, en soutenant plus particulièrement les collectivités et établissements qui en ont le plus besoin.

Dès 2012, il a été appliqué aux aides en investissement et il est proposé de l'étendre en 2013 aux aides en fonctionnement. Les règlements d'intervention concernés intégreront de fait cette modification dès le vote de notre budget primitif pour les aides établies à partir de critères techniques (taux d'aide et plafonds subventionnables) déjà définis. Ceux fondés sur l'attribution de subventions forfaitaires seront adaptés et proposés lors de notre réunion de mars 2013, afin de mettre nos dispositifs en adéquation avec cette mesure.

Ne seront toutefois pas concernées par l'application du CDS, les aides dans le cadre du Fonds d'aide à l'équipement des communes, de la subvention exceptionnelle des conventions d'aménagement de bourg, les aides en faveur de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable, ainsi que le reversement des fonds européens. Pour les regroupements pédagogiques, le coefficient de solidarité retenu est celui de la commune où est implantée l'école.

Le coefficient de solidarité est applicable pour tous les dossiers délibérés par le Conseil Général, hormis les dossiers concernant les conventions d'aménagement d'école réputés complets au 31.12.2011. Chaque année le CDS est calculé pour chaque bénéficiaire selon plusieurs indicateurs.

Pour 2013, trois indicateurs figurant sur la "fiche DGF", réalisée et transmise par les services de l'Etat, ont été retenus. Ils concernent :

- Pour les communes, le potentiel financier par habitant, l'effort fiscal et le revenu moyen par habitant.
- Pour les groupements à fiscalité propre, le potentiel fiscal par habitant (4 taxes), le coefficient d'intégration fiscale, le coefficient de solidarité communal moyen.

Ces critères sont calculés selon les pourcentages figurant dans le rapport qui nous est présenté, et pour 2013 son amplitude variera de 0.50 à 1.50 comme en 2012. Le Coefficient appliqué à chaque commune ou groupement de communes nous est présenté dans le tableau annexé au rapport de Monsieur le Président.

Il nous est donc demandé d'adopter cette mesure et les coefficients qui en découlent pour l'exercice 2013.

**AVIS DE LA COMMISSION 1 - AIDES AUX COMMUNES ET STRUCTURES DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 25 - FINANCES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR
LE PRÉSIDENT**

M. LE PRÉSIDENT :

Je remercie notre rapporteur Guy Marty. Y a-t-il des observations sur ce dossier ? Michel Duchêne.

Michel DUCHÊNE :

Merci Monsieur le Président. Notre collègue Bernard Dussaut évoquait le soutien aux communes et, dans une grande envolée, déclarait que ce soutien ne faiblit pas. Concernant Bordeaux, heureusement qu'il ne faiblit pas, sinon qu'en serait-il s'il faiblissait ? Quand je prends le coefficient de Bordeaux, il va passer de 0,85 en 2012 à 0,72 en 2013. Ce coefficient sera appliqué à l'ensemble des demandes de subventions déposées par la ville de Bordeaux sur l'exercice 2013 et cela va minorer d'autant la subvention.

Je vais prendre un exemple pour un dossier en cours, relatif à la création de quarante places de crèches. Le règlement d'intervention prévoit une subvention du Conseil Général à hauteur de 3 600 € par place, multiplié par le coefficient de solidarité, soit le calcul suivant : $3\,600 \times 0,72 =$ on arrive à 259 200 € avec ce nouveau coefficient au lieu de 144 000 € si le coefficient n'était pas appliqué. Non seulement le Conseil Général plafonne son soutien à quarante places de crèche créées au maximum, même si le projet en comporte soixante. On peut le comprendre, mais tout de même ! Et vient s'ajouter à cela l'application de ce coefficient qui dessert à l'évidence les projets bordelais.

Je m'inquiète de l'application de ce coefficient et du résultat qu'il peut entraîner dans certaines communes. Nos deux collègues vont déclarer que certaines communes doivent être soutenues plus que d'autres, avec une sorte de coefficient modérateur. En même temps, j'estime que la ville de Bordeaux mérite les subventions qu'elle demande, en particulier en ce qui concerne par exemple les crèches. Monsieur le Président, vous soufflez un peu le chaud et froid. Nous avons appris que vous alliez soutenir financièrement les travaux sur la Bourse du Travail, cours Aristide Briand, c'est une bonne chose, mais le coefficient concernant la ville de Bordeaux devrait être revu. Ce ne sont pas des dépenses somptuaires que l'on propose ; elles concernent des actions sociales. Une crèche est une action sociale et même très sociale dans certains cas. Une telle différence entre les deux coefficients ne me paraît pas acceptable.

Je propose que l'on réfléchisse de nouveau à ce coefficient et que l'on tienne compte aussi de la réalité sociale des communes.

Bernard DUSSAUT :

Les aides aux communes globalement ne faiblissent pas. Je vous l'ai indiqué, plus de 13 M€ en crédits de paiement pour 2013, chiffre un peu supérieur à 2012. Quant aux critères qui établissent le coefficient de solidarité, ce sont les mêmes pour tout le monde, pour toutes les communes. Et il n'y a pas que des crèches non plus à la ville de Bordeaux. Il y en a aussi sur d'autres cantons, et des cantons ruraux. Ce n'est pas nous qui inventons ces critères. Chaque commune reçoit tous les ans des informations et nous tenons compte de ces critères. On prend la fiche de la commune. Je ne vois pas comment on pourrait, pour Bordeaux, modifier les critères à un moment donné ! Ce n'est pas possible. Car, à ce moment-là, pourquoi pas pour les 541 autres communes ?

Je rappelle les critères : c'est le potentiel financier par habitant. Il s'agit du revenu moyen par habitant et du potentiel fiscal. Cela veut dire que ce sont des éléments qui indiquent les possibilités de la commune. On revoit cela chaque année et je ne vois pas comment on pourrait modifier les critères pour Bordeaux et pas pour les autres, parce qu'il y a une égalité totale par rapport à cela.

Voilà Michel Duchêne et il n'y a pas qu'à Bordeaux que des crèches s'installent, heureusement quand même !

M. LE PRÉSIDENT :

Ce qui est intéressant pour Bordeaux - vous le savez -, nous avons l'architecte qui vient d'être nommé pour restructurer Cheverus, et c'est très important. Pour Cassagnol, la transaction n'est pas encore faite, il faut que je téléphone au maire de Bordeaux. Aliénor, c'est fini, on va construire le gymnase. Le pont Bacalan-Bastide, j'ai vu que les journalistes n'en parlent pas, mais je serai bien

obligé de le dire un moment donné, alors qu'on n'est pas du tout dans nos compétences, le Conseil Général a mis 18 M€. Ce sont des sommes importantes. Je sais qu'on ne le fait peut-être pas suffisamment savoir, mais sur les collègues par exemple c'est 100 % pour le Conseil Général.

D'autres observations ? Yves d'Amécourt...

Yves d'AMÉCOURT :

Monsieur le Président, chers collègues, je voulais rassurer notre ami Michel Duchêne, car il y a les règlements que l'on vote dans cette enceinte et ensuite il y a la façon dont on les applique. Il y a vraiment un problème de démocratie dans notre Conseil Général. L'année dernière, on a voté un règlement qui disait qu'on ne subventionnait pas au titre de la restauration des monuments historiques classés les communes de plus de 15 000 habitants.

M. LE PRÉSIDENT :

On en a déjà parlé de cela !

Yves d'AMÉCOURT :

Oui, mais nous n'en avons pas parlé en séance publique Monsieur le Président ! On en a parlé entre nous en commission permanente. Vous nous avez fait des propositions, disant que vous étiez prêt à compenser pour ceux qui n'étaient pas satisfaits, etc. Et je voulais qu'on en parle en séance publique.

M. LE PRÉSIDENT :

Je n'aime pas les petites histoires !

Yves d'AMÉCOURT :

Ce n'est pas une petite histoire, Monsieur le Président. Je voudrais dire ce qui se passe simplement. On a voté un règlement l'année dernière, ici même, disant qu'on n'interviendrait pas dans les communes de plus de 15 000 habitants. Et puis, lors de la dernière commission permanente, vous avez adopté avec votre majorité une subvention de 100 000 € au titre de la restauration des monuments historiques classés pour la commune de Mérignac qui, à ma connaissance - j'ai regardé l'agenda du Conseil Général de la Gironde -, fait bien plus de 15 000 habitants. C'est un problème d'application des règlements.

Notre question aujourd'hui, ce n'est pas sur cette question de Mérignac, car on en a déjà parlé, mais c'est sur cette question des règlements. Aujourd'hui on vote des règlements et la question est de savoir si demain ces règlements seront appliqués, ou bien y aura-t-il une façon de les appliquer en fonction de la couleur politique du maire ?

M. LE PRÉSIDENT :

C'est une stratégie à vous, mais cela n'existe pas ici ! Vous parlez de Mérignac. c'est une promesse, un engagement qui avait été fait.

Yves d'AMÉCOURT :

Une promesse Monsieur ! Il y a un règlement !

M. LE PRÉSIDENT :

Le règlement ne peut pas s'appliquer alors que l'accord était antérieur.

Yves d'AMÉCOURT :

Alors donnez-nous les pièces de ce dossier !

M. LE PRÉSIDENT :

Vous êtes incapable de citer des exemples précis.

Yves d'AMÉCOURT :

Je vous cite un exemple précis.

M. LE PRÉSIDENT :

Qui plus est, vous parlez de Mérignac alors que c'est un engagement qui était parti, 100 000 €, pour un conservatoire dans une grande ville, depuis très longtemps. J'ai l'habitude de tenir la promesse !

Si vous avez d'autres exemples, vous les donnerez, mais vous n'en avez pas !

Yves d'AMÉCOURT :

Monsieur le Président, donnez-nous simplement la preuve que ce dossier a été déposé !

M. LE PRÉSIDENT :

Le Pont de Bacalan effectivement parlez-en, c'est complètement "hors". Dans ces conditions, je n'aurais pas dû verser les 18 millions, si j'avais écouté Monsieur d'Amécourt.

Yves d'AMÉCOURT :

Ce que je veux dire, Monsieur Madrelle...

M. LE PRÉSIDENT :

Autrement dit, Monsieur d'Amécourt est contre les 18 millions du Conseil Général à Bordeaux.

Yves d'AMÉCOURT :

Absolument pas ! Je souhaite simplement dire qu'un règlement a été établi ici même, dans cette enceinte...

M. LE PRÉSIDENT :

Ce ne sert à rien de crier ! Vous cherchez les polémiques !

Yves d'AMÉCOURT :

Je ne cherche pas les polémiques !

M. LE PRÉSIDENT :

Il est vrai que depuis quelques mois, vous êtes habitués à polémiquer entre vous, mais en ce qui nous concerne, on est sorti du règlement. On a financé les 18 millions.

Yves d'AMÉCOURT :

Vous êtes sorti du règlement !

M. LE PRÉSIDENT :

Oui, on a financé les 18 millions.

Yves d'AMÉCOURT :

Dans ces conditions-là, à quoi cela sert-il de voter des règlements ici, si derrière on n'applique pas le règlement !

M. LE PRÉSIDENT :

Cela ne veut rien dire du tout ! On a donné 18 millions pour le Pont Bacalan Bastide, et vous avez voté contre.

Concernant Mérignac, c'est la même chose. Pouvez-vous citer d'autres exemples ? Non. L'incident est clos.

Yves d'AMÉCOURT :

Puis-je poursuivre mon intervention ?

M. LE PRÉSIDENT :

Sur quel sujet ?

Yves d'AMÉCOURT :

Sur l'application de la démocratie dans cet hémicycle.

M. LE PRÉSIDENT :

Lors du vote du budget, vous en parlerez, ce n'est pas du tout la question !

Yves d'AMÉCOURT :

On est en plein dans le sujet, là, Monsieur le Président !

M. LE PRÉSIDENT :

On n'est pas du tout dans le sujet ! On est sur le coefficient départemental de solidarité.

Yves d'AMÉCOURT :

Absolument ! Et c'est de cela dont je veux parler !

M. LE PRÉSIDENT :

Vous avez l'habitude d'interrompre et de parler comme cela !

Yves d'AMÉCOURT :

Pas du tout !

M. LE PRÉSIDENT :

On vous dit que vous prendrez la parole quand le moment sera venu. Qui souhaite intervenir ?

Yves d'AMÉCOURT :

Moi, je souhaite intervenir sur ce sujet. J'ai commencé une intervention, vous m'avez interrompu.

M. LE PRÉSIDENT :

Allez-y !

Yves d'AMÉCOURT :

Je voulais parler de la démocratie dans cette enceinte au sujet de l'aide aux communes. Voilà un mois et demi Monsieur le Président que vous faites le tour des mairies socialistes de la Gironde pour leur annoncer ce qui va être voté ici.

M. LE PRÉSIDENT :

Quand ai-je fait cela ?

Yves d'AMÉCOURT :

C'est dans le Journal Sud-Ouest, une réunion à la Maison à Saint-Seurin de Blaye, le groupe socialiste du Conseil Général a organisé une réunion décentralisée avec les élus de gauche dans le village natal de Philippe Madrelle.

M. LE PRÉSIDENT :

Et alors ? C'est antidémocratique ?

Yves d'AMÉCOURT :

Ce n'est pas antidémocratique, c'est-à-dire que vous allez rencontrer les élus socialistes pour leur expliquer que les subventions vont diminuer dans les villes de Gironde, avant même d'en avoir débattu ici !

M. LE PRÉSIDENT :

Vous en citez une seule !

Yves d'AMÉCOURT :

Oui, et alors !

M. LE PRÉSIDENT :

C'est ridicule d'en citer une seule ! Et vous dites : "Il fait le tour de toutes les communes".

Yves d'AMÉCOURT :

Décidément, je ne vais pas pouvoir parler ! Vous avez fait une réunion en Sud-Gironde, une réunion dans le Blayais, vous avez fait plusieurs réunions.

M. LE PRÉSIDENT :

Pas du tout, ce sont les réunions InterSCot ! On ne vous a pas vu d'ailleurs !

Yves d'AMÉCOURT :

Je sais bien. J'étais dans le groupe de travail InterSCot Monsieur Madrelle ! Je n'étais pas là absolument ! J'étais dans le groupe de travail.

M. LE PRÉSIDENT :

Soyez-là !

Yves d'AMÉCOURT :

Demandez à Gilles Savary si je n'ai pas participé aux travaux des groupes InterSCot !

M. LE PRÉSIDENT :

Vous avez toujours une raison valable mais vous n'étiez pas là !

Yves d'AMÉCOURT :

J'ai ma vie, j'ai mon agenda !

M. LE PRÉSIDENT :

Reconnaissez que vous n'étiez pas là !

Yves d'AMÉCOURT :

Ensuite dans cette réunion de Saint-Seurin de Blaye...

M. LE PRÉSIDENT :

La commune de Saint-Seurin de Blaye n'existe pas !

Yves d'AMÉCOURT :

C'est Sud-Ouest qui ne connaît pas ses communes. C'est un article de Jérôme Jamet.

M. LE PRÉSIDENT :

Vous leur demanderez de rectifier !

Yves d'AMÉCOURT :

C'était donc une réunion anecdotique. Il y avait d'ailleurs autour de vous ce que le journaliste de Sud-Ouest appelle "le groupe socialiste du Conseil Général". Cela me fait penser à "Good Bye, Lenin !", car dans le groupe du parti socialiste du Conseil Général, je vois qui ? Vincent Liminiana !

Monsieur le Président, savez-vous qu'en 2008, Vincent Liminiana a été battu aux élections cantonales par Xavier Loriaud ?

M. LE PRÉSIDENT :

Arrêtez, car vous n'êtes pas digne vraiment d'un conseiller général en attaquant bêtement des gens qui ne sont pas là et qui n'ont rien à voir avec l'objet.

Yves d'AMÉCOURT :

Il n'empêche que voilà comment cela se passe chez nous !

Lors de la dernière plénière, Jean-Jacques Paris et moi-même avons été accusés par Jean-Marie Darmian d'avoir communiqué à la presse avant la tenue de l'assemblée plénière. Voilà que depuis un mois, vous communiquez sur ce qui va être voté aujourd'hui, avant même que ce soit discuté en assemblée plénière.

M. LE PRÉSIDENT :

C'est une interprétation !

Yves d'AMÉCOURT :

C'était le sens de mon intervention !

M. LE PRÉSIDENT :

C'est une interprétation, mais vous êtes loin de ma pensée. Dites-vous bien cela ! Ce sont des élucubrations, cela ne veut rien dire du tout !

Yves d'AMÉCOURT :

Non, ce ne sont pas des élucubrations !

Maintenant, je voudrais finir par une note positive. Je voudrais vous dire effectivement que le FDAEC est la seule subvention du Conseil Général pour un certain nombre de communes de Gironde, et que c'est une bonne chose que le FDAEC continue.

Ensuite, je voulais vous remercier le Président pour la mise en place...

M. LE PRÉSIDENT :

Vous aviez pourtant voté contre.

Yves d'AMÉCOURT :

J'ai voté contre ?

M. LE PRÉSIDENT :

À l'époque ! ... Enfin vos prédécesseurs !

Yves d'AMÉCOURT :

Moi, je veux bien la vérité mais pas la repentance Monsieur Madrelle ! Cela va bien !

M. LE PRÉSIDENT :

C'est très religieux la repentance !

Yves d'AMÉCOURT :

Non, ce sont les propos de François Hollande ce matin en Algérie !

M. LE PRÉSIDENT :

Non, non, pas du tout ! C'est malheureux de dire des choses qui n'existent pas !

Yves d'AMÉCOURT :

Lisez le journal !

M. LE PRÉSIDENT :

Lisez bien, vous !

Yves d'AMÉCOURT :

La vérité, mais pas la repentance !

M. LE PRÉSIDENT :

Cela suffit maintenant !

Yves d'AMÉCOURT :

Ne me faites pas supporter les votes des gens assis ici avant moi, avant même que je sois élu !

M. LE PRÉSIDENT :

Cela nous est complètement égal !

Yves d'AMÉCOURT :

Oui, je sais que cela vous est égal. Cela vous embête un peu tout cela, mais bon... Vous préféreriez qu'il n'y ait pas de conseillers généraux d'opposition ici, qu'il n'y ait pas de communistes. Avec la réforme territoriale que vous nous préparez, ce sera bientôt le cas, il n'y aura plus de communistes, il n'y aura plus d'UMP ; vous serez entre socialistes et tout cela ira bien !

M. LE PRÉSIDENT :

On a fait tomber le conseiller territorial !

Yves d'AMÉCOURT :

Il y aura des grands cantons de 40 000 habitants, vous serez très heureux, vous pourrez régner sur la Gironde !

Je voulais vous remercier Monsieur le Président, sur une note positive, aussi pour la mise en place de ce règlement. J'espère qu'il sera appliqué et qu'il va mettre un peu de traçabilité dans les demandes des communes, car des communes aujourd'hui attendent des réponses du Conseil Général sur des dossiers qui ont trois ans, quatre ans, cinq ans !

M. LE PRÉSIDENT :

Laissez-le affirmer, ce n'est pas démontré !

Yves d'AMÉCOURT :

Je vous donnerai la liste des communes Monsieur le Président, je vous en donne deux dans mon canton : les communes de Gornac et de Saint-Martin-du-Puy pour des conventions d'aménagement de bourg. On est ici pendant deux jours et je demande à Gérard Marty, Directeur général des services, de ressortir ces dossiers. Concernant les portes fortifiées de Sauveterre, on n'a jamais eu de réponse. Elles sont finies, il n'y aura plus de travaux. Ce sont des exemples précis et Gérard Marty pourra demander aux services. Vous me demandez des exemples précis, et je viens de vous en donner deux !

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur d'Amécourt, vous ne votez aucun centime, vous ne votez pas le budget, mais naturellement vous voudriez bénéficier de tout !

Yves d'AMÉCOURT :

Monsieur le Président, c'est la démocratie. Cet argent ne vous appartient pas !

M. LE PRÉSIDENT :

Il ne m'appartient pas du tout. Dans le canton de Sauveterre de Guyenne, les maires ne se plaignent pas, croyez-moi !

Yves d'AMÉCOURT :

Ils ne se plaignent pas parce qu'ils sont gentils !

M. LE PRÉSIDENT :

Vous avez vu que le vent du boulet est passé très près, alors attention à vous !

Yves d'AMÉCOURT :

Méfiez-vous du vent du boulet pour les prochaines élections, Monsieur le Président !

M. LE PRÉSIDENT :

Oui. Sur ce côté-là, je vous attends ! Pour dire Monsieur d'Amécourt que vous cherchez systématiquement la polémique, je tombe dedans bêtement. Je reconnais que ce n'est pas flatteur. Je m'en veux de répondre à cela, c'est d'un ridicule absolu d'essayer la polémique !

La parole est à Jean-Jacques Paris.

Jean-Jacques PARIS :

Quand on défend ses convictions, on peut toujours avoir de la passion ! Ce n'est pas un défaut. C'est mieux que l'hypocrisie !

Sur le coefficient de solidarité, on a eu un débat important et il me semble que c'est quelque chose de fondamental. Si on veut justement défendre les départements, il faut qu'ils aient ce rôle, ce rôle de péréquation dont on a le plus besoin aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que les inégalités se sont creusées entre les territoires. Non seulement, il faut le maintenir, mais il faut l'améliorer. Il faut encore travailler, je suis d'accord, sur la base de calcul de ce coefficient. Il faut peut-être mieux intégrer le logement social, c'est-à-dire l'effort que font les communes pour le logement social. Cela me paraît très important. Respectent-elles la loi ou non ? Il faut être incitatif dans ce domaine, et puis certainement avoir d'autres éléments.

Je propose un groupe de travail pour qu'on approfondisse encore cette question, mais on a vraiment besoin de cette péréquation Michel Duchêne, car les inégalités entre territoires, cela crée de la concurrence et de nouvelles inégalités sociales.

Pour ce que dit Yves d'Amécourt, nous avons eu cette discussion en Commission permanente et c'est vrai que lorsqu'on vote un règlement, il faut l'appliquer. C'est pour cela que j'étais intervenu pour la Bourse du Travail car le dossier existait depuis dix ans. Il faut donc être équitable. Je propose que tous les dossiers plus anciens que notre vote soient regardés de près, pour qu'on n'ait pas deux poids deux mesures, mais que tous les dossiers qui précédaient notre décision soient lus autrement. Il n'y avait pas les critères à l'époque. Il faut avoir cette façon de respecter les décisions que l'on prend, mais, en même temps, il ne faut pas non plus que cela devienne des accusations mal menées, car on a besoin d'un débat politique serein et profond.

La péréquation, il faut faire plus. De toute façon, si les départements n'ont pas ce rôle de péréquation, quand on voit la réforme territoriale, elle risque de passer à la trappe. Jouons notre rôle ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Jean-Marie Darmian...

Jean-Marie DARMIAN :

Je voudrais rendre hommage à Michel Duchêne car c'est le seul dans cette assemblée qui avait voté contre le coefficient de solidarité. Il est donc parfaitement dans sa logique de dire qu'actuellement ce coefficient de solidarité ne lui convient pas. Je lui reconnais un mérite bien français, c'est qu'il est comme tout le monde : "Toute règle mérite une exception qui est destinée à sa personne". Je ne sais pas si vous avez remarqué mais c'est une règle de la France actuellement, c'est-à-dire quand une règle collective existe, tout le monde demande une dérogation à la règle. C'est une logique également, mais aucun d'entre nous dans cette assemblée - nous sommes nombreux à être maires - n'est intervenu pour se plaindre du coefficient de solidarité qui lui est accordé. Ce

coefficient de solidarité, cela a été réexpliqué par Bernard Dussaut de façon méthodique, repose sur des critères qui correspondent aux aides qu'accorde l'État aux collectivités. Ce n'est pas le coefficient de solidarité appliqué à la ville de Bordeaux qu'il faut remettre en cause, c'est la vision qu'a l'État des critères qui conduisent au coefficient de solidarité. Effectivement, je suis certain qu'à l'avenir il y aura peut-être une péréquation beaucoup plus défavorable à la commune de Bordeaux que les critères actuels. Si j'en crois l'Association des Maires de France, elle demande une péréquation beaucoup plus forte, et je crains qu'à l'avenir les coefficients que l'on applique soient beaucoup plus difficiles pour un certain nombre de collectivités de notre territoire.

Ensuite, par expérience personnelle, Yves d'Amécourt, je sais que vous ne faites jamais de réunion politique destinée à présenter les décisions du Conseil Général et que la seule différence c'est que les nôtres sont ouvertes à tout le monde, elles sont également destinées...

M. LE PRÉSIDENT :

Aucun président de Conseil Général ne réunit sa majorité, bien entendu ! Jamais ! On va faire le tour de la France pour voir si aucun président ne rencontre jamais sa majorité !

Jean-Marie DARMIAN :

Je ne vois pas de quel droit on interdirait au groupe majoritaire du Conseil Général d'organiser sur le territoire du Département des rencontres avec des gens. Je suppose que vous n'avez pas lu que Sud-Ouest, car je crois savoir, mais peut-être que Philippe Plisson est un plus fin observateur que moi, que dans la salle il n'y avait pas que des socialistes ce soir-là. Il y a peut-être des gens qui venaient prendre des notes pour un autre sujet. Mais j'ai bien remarqué qu'il n'y avait pas que des socialistes, et si on avait autant de maires socialistes qu'il y en avait à la réunion, car il y avait plus de quatre-vingt personnes, cela dénoterait une puissance sur la zone de la Haute-Gironde beaucoup plus forte que celle qui existe actuellement.

Par ailleurs, je rappelle quand même, sauf si vous y voyez un inconvénient, que nous avons la liberté d'organiser des réunions comme bon nous semble et où bon nous semble, pour expliquer un certain nombre de nos politiques à des gens qui sont peut-être plus réceptifs que vous ne l'êtes sur les réalités girondines.

M. LE PRÉSIDENT :

On a l'interdiction de se rassembler ! C'est pire que les régimes staliniens ! C'est une faute d'avoir réuni sa majorité ! C'est antidémocratique ! C'est ce qu'on a retenu Monsieur d'Amécourt. C'est une leçon extraordinaire, la démocratie ! Qui souhaite intervenir ? Guy Marty...

Guy MARTY :

En qualité de rapporteur de ce dossier du coefficient départemental, je me bornerai simplement à répondre à Michel Duchêne, et sans polémique. Ce coefficient départemental de solidarité, qui a été voté l'an dernier, était attendu déjà par bon nombre d'élus, car il est bien normal que sur un territoire on aide davantage ceux qui ont peu par rapport à ceux qui ont beaucoup. C'est vrai que lorsque nos administrés viennent à Bordeaux, ils sont surpris, envieux des équipements que possède la ville de Bordeaux par rapport à nos territoires ruraux qui en sont vraiment démunis.

C'est donc bien normal d'apporter plus à ceux qui ont moins. Voilà le sens du coefficient départemental de solidarité. Que cela plaise ou que cela ne plaise pas, c'est une mesure de solidarité et de péréquation des richesses dans un territoire !

M. LE PRÉSIDENT :

Mes chers collègues, je mets aux voix. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ